REGLEMENT DU CIRCUIT BAD POUR ELLES **Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton**	Validité : permanente Validation : 22/04/2026 Nombre de pages : 5	

Table des matières

1. Conditions générales 2
   - 1.1. Définition 2
   - 1.2. Règles 2
   - 1.3. Participants 2
   - 1.4. Catégories 2
   - 1.5. Inscriptions 2
   - 1.6. Droits d'inscription 3
   - 1.7. Volants 3
2. Organisation du circuit 3
   - 2.1. Déroulement 3
   - 2.3. Forfaits 3
   - 2.4. Affichage 4
   - 2.5. Arbitrage 4
   - 2.6. Résultats 4
   - 2.10. Dopage 4
   - 2.11. Récompenses 4
   - 2.12. Droits à l'image 4
   - 2.13. Respect du règlement 4
3. Sanction et réclamation 4
   - 3.1. Disqualification 4
   - 3.2. Réclamation 5
   - 3.3. Appel 5

1. Conditions générales

1.1. Définition

Le circuit bad pour elles est une compétition de type Promobad ayant pour but de faire découvrir la compétition aux femmes sur un format léger et dans un cadre convivial et sécurisant.
Il a pour objectifs de :
- Faire découvrir la compétition,
- Rassurer sur le niveau de pratique,
- Créer du lien entre les joueuses,

La gestion de cette compétition est assurée par le secteur pratiques sportives de la ligue en lien avec la CLOT.

1.2. Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise ce circuit, il s'inscrira dans le respect du RGC et des dispositions des rencontres de type Promobad.

1.3. Participants

Toutes les joueuses licenciées FFBaD en Nouvelle-Aquitaine de classement inférieur à D7 sont autorisées y participer.

Chaque participante mineure à une compétition doit être placée, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du GEO et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Toutes les joueuses licenciées dans un club affilié pourront prétendre participer à ce circuit. Les joueuses ne devront faire l'objet d'aucune interdiction à la date de la compétition.

1.4. Catégories

La compétition proposera des TOPS de double construits en fonction des niveaux de jeu.
L'organisateur se laisse le droit de mettre en place des poules uniques ou des poules puis de l'élimination directe en fonction du nombre de participantes par niveau.
Le niveau de jeu prendra en compte les classements par points hebdomadaires (CPPH) des joueuses.

1.5. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur Badnet.

Une joueuse peut s'inscrire seule avec recherche de partenaire ou en double avec sa partenaire.

Les dates et heures d'ouverture et de fermeture des inscriptions sont indiquées dans les conditions spécifiques annuelles.

Le nombre de participantes est limité à 50, la liste des qualifiées et remplaçantes sera communiquée 4 jours avant la soirée.
En cas de surnombre, la sélection se fera en fonction du CPPH à la date limite d'inscription avec priorisation des CPPH les plus bas.

1.6. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est indiqué dans les conditions spécifiques annuelles.
Le paiement se fera par l'intermédiaire de Badnet

1.7. Volants

Tous les matchs devront se jouer en volants homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueuses. En cas de litige entre les joueuses, le GEO impose le volant officiel de la compétition, disponible en vente à la table de marque.
Le volant officiel de la compétition est : Victor Champion Numéro 1

1.8. Tenues vestimentaires

Toute joueuse participante devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD.
~~En particulier, les prénoms, les surnoms, les diminutifs ou tout autres qualificatifs en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueuses, ainsi que les maillots se référant à une autre compétition.~~
~~Tout port de vêtement ou accessoire non autorisé devra être justifié par un certificat médical ou une explication auprès du Juge-Arbitre principal et nécessitera son accord.~~

Liens
https://gdb.ffbad.org/2025-2026/Src/GDB-03/GUI03.07_VS_PubliciteTenue.pdf

https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Pratiquer/Competitions/Interclubs/vscfot-2409-tenues-et-publicites-2024-2025.pdf

2. Organisation du circuit

2.1. Déroulement

Le circuit se déroulera en plusieurs étapes en soirée.
Chaque soirée est indépendante.

Le mode de comptage de point se fera en 1 set de 15 points pour chaque match. Afin de pouvoir proposer un circuit adaptatif, ce mode de comptage pourra évoluer en fonction de l'organisation mais il sera homologué.

2.2. Forfaits

Chaque participante inscrite à la rencontre doit connaître les sanctions encourues par une joueuse ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.
Si une joueuse est forfait, elle doit impérativement prévenir l'organisateur le plus tôt possible et éventuellement sa partenaire. Celle-ci doit alors préciser si elle souhaite maintenir son inscription en recherche ou si elle annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Toute joueuse forfait adressera dans les 5 jours au plus tard après la compétition les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton par mail à contact@lnaqbad.fr ou par courrier : Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, 2 avenue de l'Université 33400 Talence.

2.3. AFFICHAGE

Le présent règlement, les tableaux et l'échéancier seront affichés dans la salle. Les documents obligatoires à l'affichage seront disponibles sous forme de QRCodes (codes de conduite, chartes…).

2.4. ARBITRAGE

La compétition est placée sous le contrôle d'un GEO.
Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'annonce du match.
Le temps de repos minimum est de 20 minutes entre chaque match, ou moins si accord entre les joueuses.
Le nom du GEO sera indiqué dans les conditions spécifiques annuelles.
Les matchs seront en autoarbitrage.

2.5. RÉSULTATS

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

2.6. DOPAGE

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

2.7. RÉCOMPENSES

Les vainqueures et finalistes de chaque série sont récompensées.

2.8. DROITS À L'IMAGE

Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

2.9. RESPECT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette rencontre. Toute participation à ce circuit entraîne l'acceptation du présent règlement.
Le secteur pratiques sportives pourra modifier ce règlement pour des raisons d'organisation dans l'intérêt de la compétition.

3. Sanction et réclamation

2.1. DISQUALIFICATION

Le GEO peut retirer une joueuse qui ne respecterait pas ce règlement.

2.2. Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au GEO et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit à la ligue (calendrier@lnaqbad.fr) dans les 5 jours suivant la compétition.

2.3. Appel

Un appel de la décision de la ligue pourra être fait en respect avec la procédure fédérale décrite dans le guide du badminton, 07.01 – Règlement d'examen des réclamations et litiges.